

COMMUNIQUÉ DE PRESSE Paris, le 22/11/2021

Confinement des volailles : Réseau Civam prend position pour les élevages paysans

Depuis l'arrêté ministériel du 4 novembre 2021 dernier, tous les élevages de volailles de France métropolitaine se doivent d'enfermer leurs animaux, le ministre de l'agriculture ayant requalifié le risque lié à l'Influenza Aviaire à la hausse pour lutter contre sa propagation en limitant au maximum le contact avec la faune sauvage. Toutes les volailles, qu'elles soient labellisées ou non, passeront désormais les 2/3 de leur vie enfermées. Les conséquences sont désastreuses pour les élevages paysans de volailles plein air qui ne sont ni les responsables, ni les plus à risques.

Des risques engendrés par les pratiques des élevages industriels... mais une réglementation qui pénalise en premier lieu les élevages paysans

Dans l'état actuel des choses, les méthodes employées pour lutter contre la propagation de l'Influenza aviaire conduisent nos éleveurs et éleveuses en élevages plein air à se trouver en porte-à faux total avec leurs valeurs et modes de production. S'offre à eux le choix cornélien d'enfermer leurs animaux ou de cesser complètement leur activité sous la pression de ces normes. Les méthodes préconisées, si elles conditionnent les gestes de l'éleveur en matière d'hygiène, semblent également conditionner les orientations techniques et économiques des fermes, limitant de fait leur marge de manœuvre pour aller vers davantage d'autonomie.

« Nous demandons au Ministère des mesures de biosécurité adaptées face aux risques de chaque exploitation, sur la base du concept de l'obligation de résultat qui permette de mettre en œuvre des dispositifs qui garantissent la sécurité alimentaire des consommateurs, le bien-être des éleveurs, la sécurité sanitaire des volailles et le bien-être animal. »

Aurélien Leray, Président de Réseau Civam

Ces mesures semblent en effet faire l'impasse sur les différences entre fermes à système d'élevage extensif et celles d'élevages en claustration. C'est une approche qui met considérablement de côté les risques liés aux élevages de masse : la faible diversité génétique, les traitements prophylactiques, une forte densité d'animaux sur un petit espace géographique, une fragmentation extrême de la production avec des sites distincts pour la naissance ou l'abattage des bêtes, les circuits de commercialisation mondialisés qui multiplient les possibilités de diffusion des pathogènes.

Le rôle de la faune sauvage a, quant à lui, été reconsidéré par l'élaboration de nombreuses études, dont diverses études de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation (ANSES) qui a plusieurs fois souligné que le risque pour que les oiseaux migrateurs entrent en contact avec un parcours plein air de volaille était minime, du fait du faible attrait des parcours densément peuplés. Dans un de ces rapports de mai 2021, « la propagation du

virus lors de l'hiver 2020 aurait été largement facilitée par les mouvements entre élevages et la «densité » de ces derniers (Reporterre).

À cela, il faut ajouter les multiples paradoxes de la « bulle sanitaire » que vise la claustration des volailles et qui est mise en avant par les textes de loi, qui semble impossible à tenir même au sein de structures industrielles. Deux des primo-foyers de l'Influenza Aviaire de l'année 2020 en Vendée concernaient de fait des élevages d'animaux en bâtiment. En offrant une sécurité qu'on peut considérer comme tout à fait relative, la claustration biosécuritaire s'érige pourtant en référence indiscutable.

Sauvegarde des pratiques de nos éleveuses et éleveurs, et transparence vis à vis des consommateurs

L'élaboration des normes de biosécurité dans le domaine de l'élevage avicole fait également l'impasse sur les engagements de qualité de production des différents labels auprès du consommateur, et légitime la tromperie de ce dernier. (Voir l'article de 60 Millions de consommateurs « Les poules sont confinées, les œufs restent de plein air. ») Si certains consommateurs s'étonnent de ne plus voir de volailles à l'extérieur, comme ils en avaient l'habitude, beaucoup ne seront même pas informés que les œufs « plein air» ou les volailles fermières qu'ils achètent par conviction sont désormais le produit d'animaux qui ne voient plus le jour. Un état de fait qui va à l'encontre des attentes globales de la société citoyenne et des consommateurs vers plus de transparence dans les modes de production et de garanties en matière de bien-être animal.

Réseau Civam est solidaire du collectif « Sauve qui poule » créé en février 2017 par des éleveurs de volailles fermières (produites sous signes de qualité : Bio, Plein air et sur des structures familiales) et leurs concitoyens usagers des AMAP (Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne) ou des circuits courts qui s'engagent à leur côté pour promouvoir ce mode de production « plein air, respectueux de l'environnement et des animaux ».

Les CIVAM en bref

Les CIVAM (Centres d'initiatives pour valoriser l'agriculture et le milieu rural) sont des groupes d'agriculteurs et de ruraux qui travaillent de manière collective à la transition agro-écologique. Les Civam constituent un réseau de près de 130 associations, qui emploient 250 animateurs-accompagnateurs en 2021 et qui œuvrent depuis 60 ans pour des campagnes vivantes.

Les CIVAM agissent pour une agriculture plus économe et autonome, une alimentation relocalisée au cœur des territoires et des politiques agricoles, pour l'accueil de nouvelles populations et pour la préservation des ressources. Leur mission : animer et accompagner les projets collectifs et durables qui contribuent à dynamiser le tissu socio-économique rural. Ils développent des initiatives, testent de nouvelles pratiques et proposent des méthodes d'actions basées sur les échanges d'expériences, l'apprentissage entre pairs et la coopération à l'échelle locale et nationale.

Contact presse

Aurélien LERAY - Président Réseau Civam - <u>aurelien.lry@gmail.com</u>
Prunelle Besson - Directrice Réseau Civam - <u>prunelle.besson@civam.org</u> - 06 22 72 93 27
Aurore Puel - Coordinatrice Communication - <u>aurore.puel@civam.org</u> - 06.41.03.31.35